

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**  
**SUR LES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2009**

**1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2009**

Document joint.

**2 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE SPONSOR OU DE PARTICIPATION FINANCIERE.**

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention avec des commerçants et artisans de CAUMONT qui participeraient financièrement à des actions ponctuelles avec la Mairie, avec la contrepartie de faire figurer la raison sociale au verso du document.

Exemple : cartes d'adhérent à un service municipal.

**3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A UNE ASSOCIATION.**

Il est proposé à l'association « le petit débrouillard » de lui louer le local situé à côté de celui du foot, pour un montant de 1.200 € annuel.

**4 – TRAVAUX : MISSION AU C.A.U.E.**

Dans le cadre d'un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, il est proposé de confier la mission au C.A.U.E. pour accompagnement à la Maîtrise d'ouvrage préalable à la maîtrise d'œuvre.

**5 – URBANISME : PARTICIPATION AUX VOIRIES ET RESEAUX**

Le Conseil Municipal décide de créer une participation aux voiries et réseaux. Les propriétaires qui déposent un permis de construire devront participer au financement des extensions des réseaux voirie, électricité, gaz, eau, assainissement.

**6 – URBANISME : CONVENTION AVEC MISTRAL HABITAT POUR LA REALISATION DE PLUSIEURS OPERATIONS**

Dans le cadre de son développement, la commune de CAUMONT SUR DURANCE a un projet de construction de logements sociaux et de logements en accession à la propriété.

Pour cela, elle souhaite confier à MISTRAL HABITAT la réalisation de ces opérations ainsi que la gestion du parc locatif.

**7 – PERSONNEL : PAIEMENT DU 13<sup>ème</sup> MOIS**

Il est proposé de payer le 13<sup>ème</sup> mois en novembre et non plus en décembre.

**8 – PERSONNEL : EMPLOIS SAISONNIERS**

IL s'agit de renouveler la création des emplois saisonniers du 15 juin au 15 décembre 2009, afin d'assurer le bon fonctionnement des services et notamment pendant la période estivale.

**9 – JARDIN ROMAIN : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la possibilité de vendre des glaces au jardin romain et de fixer les tarifs de vente.

Le Maire